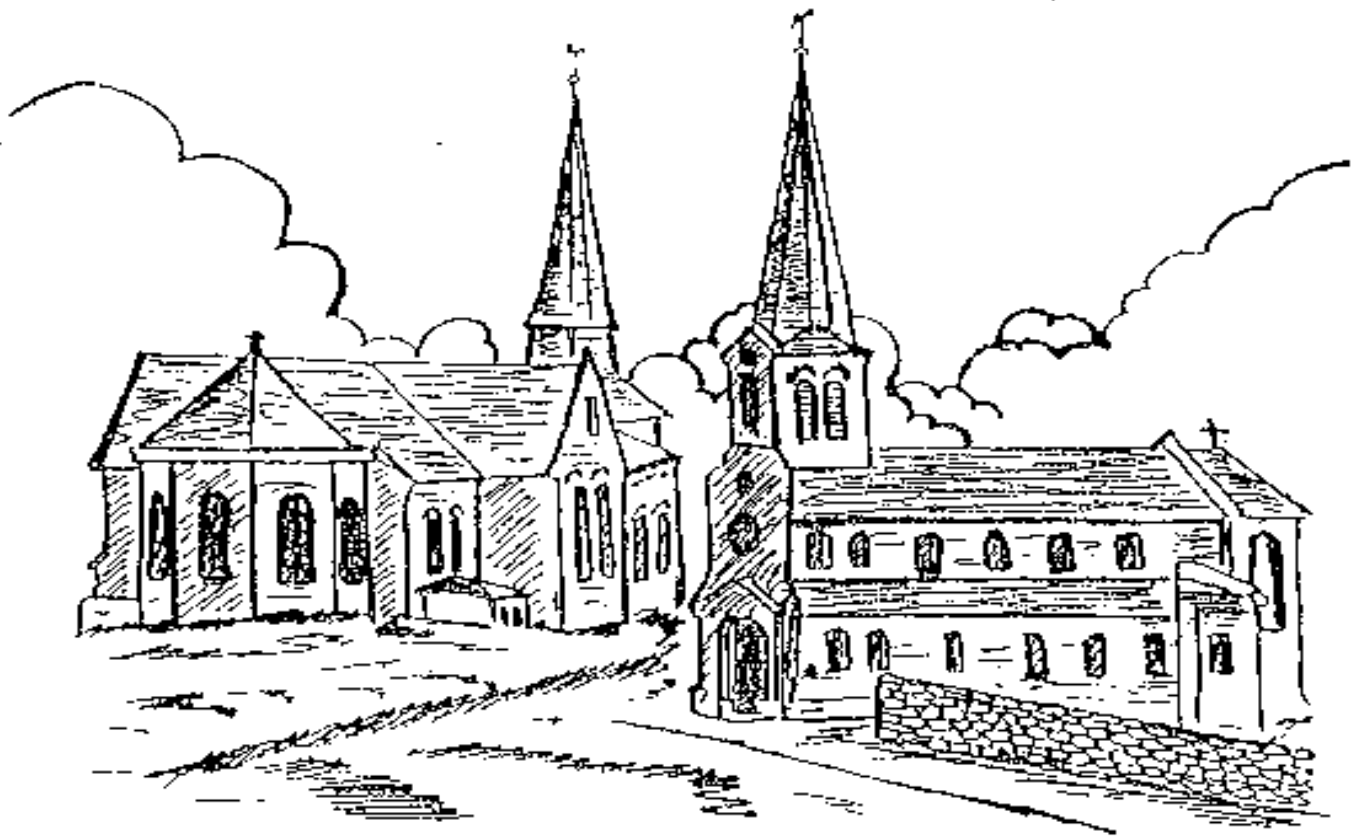


JUIN 2013

ALLONDRELLE LA MALMAISON



Retrouvez le petit journal et toutes les informations sur le site WEB de la Commune

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

Comme je l'ai déjà indiqué, l'année 2013 sera marquée par la réalisation des travaux en vue de l'installation des éoliennes. L'enfouissement des réseaux d'électricité à moyenne tension nécessaire au raccordement des éoliennes à ERDF a démarré le 22 mai.

En même temps sont installés de nouveaux réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'éclairage public. Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, simultanément à ces travaux pose un réseau de fibres optiques très puissant.

Ces faisceaux optiques vont relier l'antenne de téléphonie mobile au réseau du Département qui arrive à Longuyon. Mais il est prévu, à l'échéance de 2 à 3 ans, le branchement de chaque habitation au réseau à très haut débit pour permettre un accès Internet très rapide (téléphonie, télévision, Internet).

Ces travaux vont occasionner une gêne aux habitants et riverains des rues des Cerisiers, Pasteur et des Géraniums. C'est un mal nécessaire qu'il nous faut supporter.

En avril, les propriétaires de terrains sur lesquels sont implantées les éoliennes sont venus en mairie signer les actes notariés. Ils percevront un loyer annuel à se répartir entre propriétaire et exploitant. Les sommes versées ne sont pas importantes en comparaison à ce que va percevoir la commune (donc nous tous). Elles compensent certes largement la perte de récolte et la gêne occasionnée lors de l'exploitation des terres. Elles se justifient pleinement.

Il faut aussi souligner que la population entière de la commune percevra une redevance et une fiscalité qui seront d'environ de 70 000 € à 75 000 € par an, suite à une négociation serrée que j'ai menée avec Juwi. Cette somme permettra de réaliser des aménagements qui profiteront à tous. Il y aura également 5 km de chemins en plaine d'Allondrelle qui seront entretenus pendant 32 ans

Pour 2013, la rénovation de l'immobilier communal était indispensable pour assurer la pérennité du patrimoine communal. A titre d'information, les loyers d'immeubles rapportent en année pleine, plus de 30 000 € à la Commune. Cette action de rénovation touche à sa fin. Le conseil municipal a prévu de terminer cette opération, par l'aménagement de la salle polyvalente en l'insonorisant et en améliorant son image extérieure, après avoir réparé la toiture. Il s'agit d'offrir une prestation de meilleure qualité aux locataires de la salle.

Grâce au Doyenné de Longuyon, nous allons sonoriser l'église d'Allondrelle. En effet, MM. Pethe et Cholle m'ont proposé de contribuer à cette opération au travers d'une participation financière importante. Je les en remercie vivement. Plusieurs devis ont été demandés. Le conseil municipal va choisir prochainement entre les différentes entreprises candidates.

Enfin, je remercie la quarantaine de personnes jeunes et accompagnants d'avoir participé à l'opération « Nettoyage de Printemps », subventionnée par la caisse d'Allocation Familiale et le SMTOM. Ils seront invités à participer à une journée récréative, le dimanche 1^{er} septembre 2013.

*Très cordialement.
J-F MARIEMBERG*

Etat Civil

Naissances :

8 février 2013 Aaron CLAUSE, fils de Monsieur et Madame Stéphane CLAUSE 6, rue du Bois La Dame.

1^{er} avril 2013 Jordan GUERLOT fils de Monsieur et Madame Cédric GUERLOT 2, rue de la Providence.

12 avril 2013 Sophie ROTA, fille de Monsieur et Madame Raphaël ROTA, 16A rue Saint-Nicolas.

Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et félicitations aux parents.

Décès :

9 février 2013 Monsieur Jean DI FRANCO 20, rue du Château d'Eau

4 avril 2013 Monsieur Claude MALGRAS Ferme des Cerisiers

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Arrivées :

1^{er} janvier 2013 Monsieur Ollivier CASSE et Mademoiselle Cécile AUVRAY, et leur fils Ylan, 13 B rue Jeanne d'Arc.

1^{er} février 2013 Madame Nathalie LAMBERT, 2, rue des Cerisiers

2 février 2013 Madame Séverine STOURME et ses enfants Orianne et Tom 21, rue des Cerisiers

1^{er} mars 2013 Mademoiselle Julie MALGRAS et sa fille Maélys, 1 bis Chemin de Grandcourt.

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Travaux d'enfouissement des réseaux



La commission des travaux suit régulièrement les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par la société EUROVIA.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 5 janvier, 16 février, 15 mars et 29 mars 2013, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Conseil municipal en date du 5 janvier 2013.

1. Affectation du résultat 2012.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonction 2012 à hauteur de 25 000 € au compte 1068.

2. Programme de travaux 2013 : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Le maire qu'en 2013, les opérations vont concerner la mairie-école, la salle polyvalente (avec pour objectif de permettre la création d'une cantine scolaire en 2014) et enfin la construction d'un colombarium au cimetière communal pour répondre à la demande des habitants.

Le détail des opérations est le suivant :

A.1. Salle polyvalente : Depuis 2008, d'importants travaux dans les bâtiments communaux ont été réalisés pour les remettre en état (les logements, l'école, la mairie de La-Malmaison, et la salle polyvalente).

S'agissant de la salle polyvalente, des dépenses importantes ont concerné la remise aux normes incendie, l'installation de mobiliers de cuisine professionnels (piano gaz, évier, lave-vaisselle), installation d'une VMC, remplacement du chauffage électrique, chauffe-eau, réfection d'une partie de la toiture terrasse, etc. En 2014, le Conseil général envisage la suppression des transports scolaires pendant la pause méridienne. Cela suppose que la salle soit totalement équipée pour remplir le rôle d'une cantine scolaire.

Le maire propose de terminer la remise en état de la salle en réalisant les travaux suivants :

- Rénovation de la toiture terrasse (2ème tranche),*
- Amélioration de l'acoustique de la salle en fermant, grâce à des matériaux absorbants, la partie située au dessus de la cuisine et des sanitaires et en ajustant le plafond de cette partie.*
- Rénovation de la façade.*
- Installation d'une chambre froide ou une armoire réfrigérante.*

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de travaux.

A.2. Remplacement des fenêtres à la mairie – école d'Allondrelle – 1ère tranche et travaux d'amélioration à l'intérieur.

• Le bâtiment de la mairie-école ne dispose pas de fenêtres double-vitrage. Le maire propose de remplacer progressivement les fenêtres. Un devis a été demandé à la société Jacquemin.

• En outre, le parquet du secrétariat et de la salle de mariage et du conseil sera poncé et vitrifié. Un devis a été demandé à la société BROUILLARD.

Des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'entrée de l'école et de la mairie, du secrétariat et de la salle du conseil s'avèrent nécessaires. Il est rappelé que cette salle sert aussi de salle de soutien scolaire à l'équipe enseignante. Le maire évoque la qualité professionnelle de M. Ugo Stussione, employé communal de voirie. L'intéressé est peintre de profession et a participé aux travaux en régie à la mairie de La-Malmaison en réalisant les travaux de finition au plâtre de la salle des associations. La maire propose au Conseil de remettre en état le hall d'entrée et la montée d'escaliers de la mairie (plafond) et la pose de fibre de verre sur les murs de la salle du conseil. Par ailleurs, une rénovation du secrétariat et de la salle du conseil est envisagée à l'occasion de travaux en régie. Les fournitures nécessaires seront achetées. Le coût de la main d'œuvre est évalué à un mois de travaux. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

A.3. Installation d'un colombarium.

Le nombre d'incinérations augmente concernant des obsèques. Il convient d'offrir à la population la possibilité d'acquérir une case en lieu et place d'un caveau. Le maire propose l'acquisition et l'installation d'un colombarium en 2013. A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition.

A l'unanimité, le conseil accepte l'ensemble des travaux 2013 et sollicite Madame la Sous-préfète en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2013 sur la base des devis présentés.

3. Remplacement progressif du réseau d'eau : demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

La commune va profiter de l'enfouissement d'une ligne à moyenne tension qui va traverser le village pour remplacer la conduite principale dans les rues des Cerisiers et Pasteur. Le conseil, à l'unanimité, accepte les travaux et sollicite l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'octroi d'une subvention.

4. Travaux d'enfouissement des réseaux.

La société JUWI va enfouir une ligne moyenne tension dans la traversée du village, pour relier le projet éolien au poste de raccordement ERDF à Longuyon. En même temps, la commune va en profiter pour enfouir les réseaux d'électricité, d'éclairage public, de téléphone. En outre, un nouveau réseau d'eau sera créé.

Le maire a en outre obtenu du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qu'il implante à ses frais des lignes de fibres optiques pour raccorder dans un premier temps l'antenne de téléphonie mobile. Dans un second temps, ces fibres optiques serviront à relier les habitants qui le souhaiteront à un réseau Internet et téléphonique à très hauts débits (c'est la technologie du FTTH : « Fiber To The Home » : fibres à la maison).

Un marché de travaux doit être lancé rapidement afin de synchroniser nos travaux avec ceux de la société éolienne. A l'unanimité, le conseil accepte de lancer un marché et autorise le maire à signer les pièces du marché.

5. Location de l'appartement n° 2 – à La Malmaison

Les travaux de création d'un second appartement à La-Malmaison sont quasiment terminés. En principe, au 1er février prochain, la location sera possible, à défaut, elle aura lieu au 1er mars 2013. Nous sommes en attente de l'obtention du consuel.

Plusieurs demandes de location ont été formulées oralement et une l'a été par écrit. Mademoiselle Julie MALGRAS a adressé une lettre s'engageant à louer dès que possible l'appartement. Le conseil accepte de louer à Mademoiselle Julie MALGRAS pour la somme de 450 €, payable d'avance à la Trésorerie de Longuyon. Une caution d'un mois est à verser. Le bail sera révisé, à date anniversaire sur la base de l'indice du coût de la construction au 1er janvier de l'année. Un état des lieux sera dressé contradictoirement à l'entrée et à la sortie du locataire. A l'unanimité, le conseil accepte cette location.

6. Assurance du personnel communal.

Le statut de la Fonction publique territoriale (FPT) protège mal les agents en cas d'arrêt de travail prolongé pour raison de santé. Chaque année, de nombreux agents perdent la moitié de leur traitement après 3 mois d'arrêt. Cette précarité est d'autant plus grave lorsqu'elle concerne des populations déjà fragilisées comme les agents de catégorie C (plus de 70% des agents) et les agents à temps non complet (environ 25% des agents).

Pour en finir avec ces situations aux conséquences dramatiques et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la « participation employeur », le Centre de gestion a sélectionné, sur la base d'un marché public négocié, un opérateur qui garantira la couverture maintien de salaire pour les agents de Meurthe-et-Moselle, à des tarifs mutualisés.

La question était de savoir :

- Comment mettre en place la participation de la collectivité pour la couverture «Maintien de salaire »? Comment aboutir à une prise en charge à hauteur de 100% et ainsi ne laisser aucun agent sans garantie de salaire ?*

- Quels leviers actionner pour financer ce projet sans alourdir le budget de la collectivité : remise à plat des règles d'attribution du régime indemnitaire, politique d'avancement de grades et d'échelons, prise en compte de la journée de carence, réduction des primes et redéfinition des contrats d'assurances...*

Pour aboutir à un effet mutualisation le plus large possible, le Centre de gestion s'est positionné pour une prise en charge de la collectivité à hauteur de 100% de la cotisation Incapacité Temporaire de Travail (ITT) du traitement médian de la collectivité.

Au niveau de la commune, 4 personnes sont concernées par cette couverture sociale : Mmes EMERY, HERMAN et MM. JONETTE et STRUZZIONE ;

A l'unanimité, le conseil accepte d'adhérer à la garantie « maintien de salaire » et autorise le Maire à signer le contrat.

7. Ouverture de crédits sur l'exercice 2013 ;

Sachant que les travaux réalisés en 2012 ont été payés, le conseil décide qu'il n'y aura pas de crédits à reporter. Mais, afin de procéder au paiement des travaux réceptionnés en 2013 en attendant le vote du budget, le conseil à l'unanimité décide l'ouverture des crédits aux comptes suivants.

Opération 111 Mairie La-Malmaison : + 10 000 €

Opération 301 Mairie d'Allondrelle : + 5 000 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2013.

Informations au conseil

- *Entretien de l'éclairage public (arrivé à l'échéance du contrat, renouvellement pour 2 ans). Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivait à échéance le 31 décembre 2012. Son renouvellement était par tacite reconduction. Or, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, un nouvel éclairage public sera installé progressivement.*

Il était impossible de renouveler sans discussion le contrat.

Nous avons dénoncé le contrat et sollicité une rencontre avec la commerciale. Cette rencontre a eu lieu. Il en ressort que le contrat actuel sera reconduit uniquement pour deux années. Ce qui permettra d'adapter le contrat suivant en fonction du remplacement des lampes de rues. Le nouveau contrat sera soumis au conseil lors d'une prochaine réunion.

- *Projet éolien : une modification du permis de construire est en cours, en raison de la réduction de la puissance des machines. De 2,6 mégawatts, chaque éolienne ne sera plus que de 2 mégawatts.*

- *Réseau haut débit – fibres optiques : le Conseil général va l'installer en même temps qu'ERDF installera une ligne moyenne tension. Cette ligne permettra dans les prochaines années de raccorder les habitations à la fibre optique, offrant ainsi de très hauts débits sur Internet.*

- *Enquête publique étang Mme THURIAU : nous sommes en attente du rapport de la commissaire –enquêtrice. Rapport qui sera complètement favorable.*

Enfin, ce conseil fut le premier de l'année, il a été l'occasion pour le maire de présenter ses vœux aux conseillers et les remercier pour l'action menée ensemble tout au long de l'année.

Conseil Municipal en date du 16 février 2013

8. Renouvellement bail de chasse.

Le bail de chasse au lieu dit « la Plaine / le Poirier » arrive à échéance le 1^{er} juin 2013. Cette location à l'ACCA concerne une surface de 58 HA 16 CA. Le maire propose de le renouveler au prix payé en 2012 par l'Association, soit 1 400 €. Le Conseil a décidé une actualisation à date anniversaire en fonction du kg de blé fermage. A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte ce renouvellement aux conditions ci-dessus.

9. Convention France Télécom.

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, France Télécom propose de signer une convention pour la mise en souterrain, des réseaux aériens de communications électroniques.

Cette convention prévoit les engagements réciproques de France-Télécom et de la commune pour réaliser l'opération. La société de téléphonie prend en charge le coût du matériel de câblage, et versera une aide à la commune d'un montant de 1320 €.

De son côté, la commune financera le coût des études et des travaux de câblage soit 4 596 €. Le conseil autorise le maire à signer la convention.

10. Ouverture de crédits :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus pour démarrer au printemps. Une première facture concernant l'annonce faite lors du lancement de l'appel d'offres et les honoraires du bureau d'études sont à payer.

Le maire propose d'ouvrir des crédits à hauteur de 5 000 € à l'opération 302 chapitre 23153. Les crédits seront repris et financés au budget primitif 2013.

Par ailleurs, la vieille saleuse communale est devenue hors d'usage. Il a été nécessaire d'en acheter une ainsi qu'un patin pour la lame chasse-neige, pour faire face au déneigement. Le conseil décide d'ouvrir des crédits en investissement au chapitre 303 – 23157 matériel de voirie pour 1292, 28 €.

Enfin, des travaux d'investissement en forêt ont été réalisés en 2012 pour une somme de 7485, 72 €. Des crédits sont nécessaires à l'opération 304 – 2117. Les crédits en recettes seront portés au budget primitif 2013.

A l'unanimité, le conseil décide l'ouverture des crédits énumérés ci-dessus.

11. Agence de l'Eau : demande de subvention.

Lors de l'enfouissement des réseaux, la commune a décidé de profiter des travaux pour remplacer la canalisation principale d'eau, depuis le château d'eau près de la ferme du Varteiller jusque chez Méder. Le conseil sollicite l'Agence de l'eau, pour l'attribution d'une subvention.

12. Voyages scolaires 2013.

Deux voyages scolaires sont envisagés au printemps de cette année. L'école de Colmey a choisi d'aller à Paris pendant trois jours. Au programme sont prévues les visites de la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, Notre Dame, une visite guidée au Musée du Louvre,

Le second voyage concerne l'école d'Allondrelle. Les enseignants ont pour projet d'emmener les deux classes dans les Vosges au centre de Xonrupt – Longemer. Des activités sportives et éducatives se dérouleront pendant le séjour.

Le Syndicat du Pays de Charency-Verzin a décidé d'accorder une subvention globale de 5 500 € pour les deux voyages. Ce qui représente une somme de 63, 22 € par élève.

Le financement des 5 500 € se répartira comme suit :

Allondrelle La-Malmaison	: 36 élèves à 63, 22 € =	2 275, 86 €
Charency-Verzin	: 31 élèves à 63, 22 € =	1 959, 82 €
Colmey	: 8 élèves à 63, 22 € =	505, 76 €
Epiez-sur-Chiers	: 3 élèves à 63, 22 € =	189, 66 €
Othe	: 3 élèves à 63, 22 € =	189, 66 €
Villette	: 6 élèves à 63, 22 € =	379, 32 €

A l'unanimité, le conseil accepte la participation communale à hauteur de 2 275, 86 €.

13. Location terrain « Castellucci ».

Suite à l'incendie de sa maison en fin d'année 2012, Madame Castellucci habite désormais Longuyon. Elle sollicite le conseil en vue de l'annulation du bail relatif à la location du terrain jouxtant son ancienne maison. Pour information, la location s'élevait à 7 € en 2012 ; A l'unanimité, le conseil accepte d'annuler le bail à compter du 1^{er} janvier 2013.

14. SAGE : schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin ferrifère.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin ferrifère est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

Ses objectifs sont les suivants :

- *atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)*
- *être compatible avec les orientations des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin et Meuse.*

Il prend en compte les plans et programmes nationaux, régionaux, départementaux, et communaux menés en faveur de l'environnement : programme de mesures de la DCE, programme d'action contre les nitrates, charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, documents d'objectif des sites Natura 2000, lois Grenelle, etc.

Le périmètre du SAGE du bassin ferrifère s'étend sur une superficie de 2418 km² sur les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Au-delà du périmètre en surface des anciennes concessions minières, le périmètre englobe trois bassins versants principaux (Orne, Chiers jusqu'à sa confluence avec l'Othain, bassin Nord regroupant des affluents et sous-affluents de la Moselle). Le périmètre est fixé par l'arrêté préfectoral du 5 avril 1994.

Les apports du SAGE concernent trois enjeux majeurs pour la gestion de l'eau.

1. L'enjeu « Ressources en eau et Adduction en eau potable (AEP) », avec trois axes principaux :

- *La protection des ressources souterraines en eau,*
- *La mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers.*
- *La sécurisation de l'adduction en eau potable à l'échelle de l'ensemble du territoire*

2. L'enjeu « Cours d'eau », avec trois axes principaux :

- *La restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés,*
- *La mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant de cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage.*
- *La maîtrise du risque inondation, dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau.*

3. L'enjeu « Zones humides » :

- *La connaissance, la préservation, voire la restauration des zones humides du territoire du SAGE ont été envisagées dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux. Une présentation des cartes a été faite au conseil et a révélé que la zone concernée par le ruisseau du Dorlon est située dans un espace d'eau bien préservé.*

A la demande du préfet de Région, le conseil doit délibérer sur les principes et enjeux du SAGE. A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux dans un souci de préserver la ressource en eau pour les générations futures.

Informations au Conseil.

Legs de Madame Alice GOBERT au profit de la commune d'une somme d'argent avec pour objectif de restaurer la chapelle de l'Ange Gardien à La-Malmaison. L'opération de restauration ne pourra pas être réalisée en 2013 en raison de considérations culturelles à négocier avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

Ce don est une chance pour la Commune et nous lui en sommes reconnaissants.

Remerciement collectif du Conseil à Jean-Luc JONETTE pour la qualité du déneigement opéré, y compris sur la route départementale qui mène à Dumont (Robin des Bois).

Merci également à Fabrice MARIEMBERG d'avoir rapporté à la Commune plus d'une tonne de sel de salaison.

Conseil Municipal en date du 15 mars 2013

15. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	296 935, 37 €	126 055, 27 €
<i>Dépenses</i>	276 594, 90 €	125 130, 23 €
<i>Résultat excédentaire</i>	43 880, 45 €	20 146, 76 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

16. Compte administratif et compte de gestion du service de l'eau.

Le compte administratif du service de l'eau et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
<i>Recettes</i>	48 557, 90 €	57 197, 66 €
<i>Dépenses</i>	40 958, 00 €	17 031, 10 €
<i>Résultat excédentaire</i>	7 599, 90 €	40 166, 56 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

17. Compte administratif et compte de gestion du service de l'assainissement.

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
<i>Recettes</i>	35 655, 97 €	32 095, 71 €
<i>Dépenses</i>	33 644, 28 €	28 122, 18 €
<i>Résultat excédentaire</i>	2 011, 69 €	3 973, 53 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

18. Soutien à la motion du personnel de l'hôpital de Mont-Saint-Martin.

Le maire rappelle la pétition qui a circulé dans la commune pour le maintien de l'hôpital, pétition qui a obtenu le soutien unanime de la population. Il présente la motion du personnel de l'hôpital de Mont-Saint-Martin. Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité contre la fermeture de l'hôpital et plus particulièrement du service pédiatrie. Par ailleurs, il s'affirme pour l'application du statut public à l'hôpital. (Votée à l'unanimité moins une abstention).

19. Travaux d'enfouissement des réseaux

Le projet éolien a donné lieu à la signature d'une convention avec la société Juwi dont l'objet est l'enfouissement du réseau d'électricité à moyenne tension. En même temps, il a été décidé de profiter de la prise en charge par le promoteur éolien du coût lié aux travaux d'enfouissement des autres réseaux (électricité des particuliers, éclairage public, téléphone, et réseau d'eau). La société prend en charge les travaux de terrassement et de réfection du domaine public touché par l'opération. La commune prend à son compte la pose des gaines et canalisations et le branchement de la conduite principale d'eau aux conduites des particuliers). Le marché a prévu une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Un appel

d'offres a été lancé. La commission d'ouverture des plis a retenu la société moins disante EUROVIA pour un montant de 438 275,12 €. Le conseil confirme ce choix et à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché.

20. Convention de servitude avec EDF

Le maire présente le projet de convention à passer avec EDF en vue de l'enfouissement des réseaux. Le conseil à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec EDF.

Conseil municipal en date du 29 Mars 2013

21. Budget primitif 2013 de la Commune.

Le budget primitif de la commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	276 432, 37 €	303 600, 25 €
Dépenses	276 432, 37 €	303 600, 25 €
Résultat	0, 00 €	0, 00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget. **Il décide également à l'unanimité, de voter les taux identiques à ceux de 2009, 2010, 2011 et 2012 soit :**

Taxe d'habitation : 11,23 % Taxe Foncière Bâtie : 5,00 %
 Taxe Foncière Non Bâtie : 10,16 % Contribution Economique Territoriale : 18,01 %

22. Budget primitif 2013 du service de l'eau.

Le budget primitif du service de l'eau se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	37 490, 50 €	125 743, 74 €
Dépenses	37 490, 50 €	125 743, 74 €
Résultat excédentaire	0, 00 €	0, 00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget.

23. Budget primitif 2013 du service de l'assainissement.

Le budget primitif du service de l'assainissement se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	33 611, 87 €	26 416, 22 €
Dépenses	33 611, 87 €	26 416, 22 €
Résultat excédentaire	0, 00 €	0, 00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget.

24. Etude sur la qualité du réseau d'eau – demande de subventions.

Dans le cadre de sa politique de gestion durable de l'eau, le conseil a procédé depuis plusieurs années à des travaux de colmatage du château d'eau. Il poursuit son action par l'enfouissement des réseaux et le changement progressif des canalisations d'eau.

En 2013, il profite des travaux éoliens (enfouissement de la ligne à moyenne tension) pour changer en même temps le réseau d'eau dans les rues des Cerisiers et Pasteur.

A l'avenir, et conformément aux règles édictées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le maire rappelle qu'il est nécessaire, pour bénéficier d'une aide de cet établissement public, d'avoir au préalable réalisé une étude mesurant la qualité du réseau. Cette étude doit permettre de préciser les parties du réseau d'eau devant en priorité être changées.

Le conseil accepte à l'unanimité de faire procéder à une étude du réseau d'eau. Il sollicite de l'Agence de l'Eau, une subvention à cet effet.

A noter par ailleurs, que le conseil renouvelle sa demande de subvention pour les travaux de remplacement des canalisations d'eau réalisés en 2013 et de changement des conduites de plomb en 2014 dans les rues précitées.

25. Bilan de l'eau 2012.

Chaque année, la commune doit rendre des comptes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau au cours de l'année écoulée. Un rapport a été établi par le maire pour 2012. Après présentation du document, le conseil approuve le rapport, à l'unanimité.

26. Bilan de l'assainissement.

Depuis avril 2008, la nouvelle station fonctionne et donne d'excellents résultats en matière de lutte contre la pollution. A la demande de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, un rapport annuel doit être établi. Le maire présente le rapport 2012 qu'il vient d'établir. A l'unanimité, le conseil approuve le bilan d'assainissement.

Informations au conseil

1. Projet éolien.

Le permis de construire a été signé par le préfet de Meurthe-et-Moselle le 26 décembre 2011. La décision pouvait être contestée pendant le délai de 2 mois. Ce délai est désormais écoulé, ce qui rend l'autorisation définitive. Un changement de puissance des machines a été décidé par Juwi pour des raisons de rentabilité économique du projet. Le maire informe le conseil que le permis rectificatif a été signé par le préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 22 mars 2013.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

21 décembre 2012	Réunion du Bureau de la CCPL.
22 décembre 2012	Conseil communautaire de la CCPL.
28 décembre 2012	Visite chez Me HEIL.
9 Janvier 2013	Rencontre M. Allain - Chambre d'Agriculture.
10 Janvier 2013	Rencontre JUWI – Projet éolien.
16 Janvier 2013	CCPL – Commission Culture.
19 Janvier 2013	Devis Jacquemin Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.
25 Janvier 2013	Rencontre du député Eckert
31 Janvier 2013	Commission d'Appel d'offres – travaux d'enfouissement des réseaux
5 Février 2013	Réunion à la Gendarmerie de Lexy.
9 Février 2013	CCPL – conseil communautaire.
11 Février 2013	Rencontre du député Eckert.
13 Février 2013	CCPL – Commission Culture.
15 Février 2013	9H30 Rencontre DDFIP 54 14H30 rencontre Sous-préfète 17H30 Conseil d'école à Charency-Vezin

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers

16 Février 2013	Conseil Municipal
20 Février 2013	Réunion du Syndicat du pays de Charency-Vezin. CCPL – Commission Culture
9 mars 2013	Réunion de la Commission d'Appel d'offres.
11 Mars 2013	Réunion à Baslieux.
14 Mars 2013	Réunion du SCOT à Conflans-Jarny.
23 mars 2013	Commission des Finances – préparation des budgets de la Commune.
26 mars 2013	Réunion du SCOT à Réhon.
29 mars 2013	Conseil Municipal
3 Avril 2013	CCPL - Commission des Affaires Culturelles
4 Avril 2013	Réunion en Sous-Préfecture.
9 Avril 2013	Réunion du SCOT à Herserange.
10 Avril 2013	CCPL – Commissions Biodiversité et Petit Patrimoine.
18 Avril 2013	Réunion de l'Association des Maires du canton
23 avril 2013	Rencontre de M. FOTRE Directeur Départemental des Territoires à Nancy – Projet éolien – permis modificatif. Visite du magasin vert organisé par la CC2R.
24 Avril 2013	Rencontre Société Juwi Signature des baux avec la société JUWI et les propriétaires. Réunion groupe de travail CCPL – CC2R
25 Avril 2013	Rencontre Mme GAY, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – permis modificatif des éoliennes à Metz
26 avril 2013	Rencontre Bâti-Pro – devis. CCPL – reconnaissance des chemins.
29 Avril 2013	Réunion du Bureau de la CCPL
2 mai 2013	Rencontre M. DILOLOT JUWI. Réunion avec le Bureau d'études d'ERDF ;
4 mai 2013	Réunion du Conseil Communautaire CCPL.
6 Mai 2013	Réunion du groupe de Travail CCPL – CC2R : nouveaux statuts de la nouvelle communauté de communes. CCPL – Commission culture.
14 Mai 2013	Réunion du SCOT
15 Mai 2013	Commission des travaux – 1 ^{er} suivi du chantier enfouissement
21 Mai 2013	Réunion du groupe de Travail CCPL – CC2R : fusion des statuts.
24 Mai 2013	Baptême de la gendarmerie de Lexy en présence du Préfet Raphael BARTOLT (préfet de Meurthe-et-Moselle) et du général de Division Jean- Régis VECHAMBRE (général de Gendarmerie de la zone Terre Nord-Est). Assemblée générale de l'ACCA.
25 Mai 2013	Commission de l'information : confection du petit journal. Rencontre ECKERT à la Maison pour Tous à Trieux
28 Mai 2013	Commission des Travaux : Enfouissement des réseaux -
29 mai 2013	CCPL : commission des affaires culturelles
30 mai 2013	CCPL – CC2R : groupe de travail fusion

Activités

L'activité guitare trouve toujours son public, après quatre années effectives. Plus d'une dizaine de jeunes participe aux cours. Les cours ont lieu le mercredi après-midi en mairie d'Allondrelle.

Les cours d'informatique reprennent. Ils sont assurés chaque lundi à partir de 16H00 par Madame FISCHER à la salle des associations de La-Malmaison. N'hésitez pas à venir quel que soit votre âge.

La bibliothèque est ouverte chaque mercredi après midi de 15H00 à 17H00.

Célia CAPART : Championne de Lorraine de judo



Océane Marchal et Célia Capart, deux championnes

Célia CAPART (à droite sur la photo) est devenue championne de Meurthe-et-Moselle puis championne de Lorraine 2013, dans la catégorie « minime ».

Elle est en outre la meilleure de l'interrégion.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Activités périscolaires

Règlement de la garderie.

Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin a ouvert une garderie à Allondrelle à compter de la rentrée de septembre 2012.

Depuis le 19 novembre, cette garderie est installée en mairie de La-Malmaison. Elle est destinée aux enfants scolarisés dans le RPI de Charency-Vezin.

Les enfants déposés par leurs parents le matin prennent le bus pour rejoindre leur école. Le soir, ils peuvent revenir à la garderie, en l'attente du retour de leurs parents.

La garderie est ouverte aux jours et heures indiquées en dernière page de ce journal. En semaine, un service d'aide aux devoirs est également possible aux heures de garderie.

Pour mettre son enfant en garderie, il suffit soit :

- *de réserver en mairie d'Allondrelle-la-Malmaison ou de Charency-Vezin*
- *d'emmener son enfant à la garderie aux heures d'ouverture.*

Le prix de l'heure est de 2 € et 1€ la demie heure.

La réservation est obligatoire, même pour une garde occasionnelle.

Lieu :

La commune dispose de deux lieux d'accueils périscolaires :

L'accueil périscolaire se fera principalement à La Malmaison dans la salle des associations. Il se fera exceptionnellement dans la salle du conseil à Allondrelle en cas de suspension de bus.

Transport scolaire :


Si l'enfant change de circuit : domicile, école, les parents doivent impérativement avant l'inscription en garderie avertir le service de transport TED du changement.

Collation :

Chaque famille est invitée à fournir un goûter par enfant.

*Communication de
L'Association TARA*

DOMAINE DE TARA
Association Loi 1901
Recherche de bénévoles



Vous aimez les chevaux et vous avez quelques heures de libre par semaine

Notre association s'occupe d'une dizaine de chevaux, qu'il faut nourrir, soigner et entretenir sans oublier leur box, ce qui représente un certain travail journalier.
Pour toutes personnes bénévoles intéressées de nous aider, nous mettons à disposition aux membres et bénévoles de l'association ces chevaux.
Débutant ou expérimentés, si le monde du cheval vous attire, les approcher, les soigner ou les monter, vous êtes les bienvenus.
Nous prévoyons une possibilité de cours avec un professeur diplômé afin que tous puissent profiter de ce hobby fantastique à des prix plus que raisonnables.
Pour toutes informations, n'hésitez pas à me contacter par email : info@domaine-de-tara.fr ou par téléphone au **06 35 33 79 99**.
Les amoureux des chevaux sont les bienvenus.

Sandra

Voyages scolaires

Deux voyages scolaires ont été organisés par les enseignants.

- Les élèves de l'école d'Allondrelle ont bénéficié d'un séjour dans les Vosges dont vous trouverez les photos ci-après.
- Les élèves de l'école de Colmey sont allés trois jours à Paris.



Nettoyage de Printemps

C'est pratiquement 40 personnes qui se sont retrouvées samedi ...avril pour nettoyer les abords des routes départementales qui mènent à nos deux villages. De nombreux déchets ont été ramassés comme en témoigne les photos.



Rapport de la Commission des Bois

(1)



(2)



Le Président et la Commission des bois ont tenu à présenter dans ce petit journal quelques photos (1) et (2) qui montrent que certains respectent le Bois et d'autres considèrent qu'il n'a pas de valeur....

Heureusement, les derniers ne sont pas nombreux.

Vie de la Commune – Infos pratiques

<p>Heures d'ouverture de la mairie :</p> <p>Lundi de 15H00 à 17H00 La-Malmaison Jeudi de 15H00 à 17H00 Allondrelle Samedi : Permanence du Maire de 9H00 à 10H00 La-Malmaison de 10H05 à 11H05 Allondrelle</p>	<p>Les Horaires de la garderie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H00 à 8H45 et de 16H00 à 19H00 • le mercredi : 14h00 à 16h00 <p>Chaque lundi, des cours d'informatique sont également dispensés gratuitement.</p> <p>En semaine, un service d'aide aux devoirs est également possible aux heures de garderie.</p>																											
<p>Liste des associations et activités</p> <p>ACCA : Chasse communale ; Club de l'Amitié : Après-midi récréatif, activités pour les jeunes (musique, informatique, ...), sorties, repas pour les anciens, marche... Comité des Fêtes : Fête patronale Allondrelle, couscous, cinéma pour les jeunes à la St Nicolas. FCAL : Football club. Comité Franco-belge : feu d'artifices en juillet. Association TARA : Centre équestre.</p> <p>Collecte des Ordures ménagères :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;"> <p>Ramassage le mercredi matin exception: Si le lundi ou le mardi est férié, la collecte a lieu le jeudi.</p> </div>	<p>Les assistantes maternelles</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr><td>Mme BERTIN Angélique</td><td>13, rue des Cerisiers</td><td>03.82.26.76.90</td></tr> <tr><td>Mme CHAPUT Marie-Ange</td><td>8, rue des Cerisiers</td><td>03.82.26.70.63</td></tr> <tr><td>Mme DELAPIERRE Angélique</td><td>4, Place de la Mairie</td><td>03.82.24.94.48</td></tr> <tr><td>Mme DIDIER Christine</td><td>7, rue Clairefontaine</td><td>03.82.26.76.72</td></tr> <tr><td>Mme JONETTE Aline</td><td>1, Place de la Mairie</td><td>03.82.26.71.67</td></tr> <tr><td>Mme PORINI Linda</td><td>15, rue Vauban</td><td>03.82.25.58.04</td></tr> <tr><td>Mme VENERUCCI Astrid</td><td>13, rue du Bois la Dame</td><td>03.82.25.67.59</td></tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">L'aide aux personnes âgées à domicile.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr><td>Mme CUCETTO Sabine</td><td>16, rue Pasteur</td><td>03 82 26 22 41</td></tr> <tr><td>Mme LOURENCO Josiane</td><td>7, rue Jeanne d'Arc</td><td>06.61.24.13.46</td></tr> </table> <p>Ouverture de la déchetterie : Lundi, mardi mercredi vendredi de 13H00 à 18H00 mercredi et vendredi de 9H00 à 12H00, samedi de 9H00 à 18H00.</p>	Mme BERTIN Angélique	13, rue des Cerisiers	03.82.26.76.90	Mme CHAPUT Marie-Ange	8, rue des Cerisiers	03.82.26.70.63	Mme DELAPIERRE Angélique	4, Place de la Mairie	03.82.24.94.48	Mme DIDIER Christine	7, rue Clairefontaine	03.82.26.76.72	Mme JONETTE Aline	1, Place de la Mairie	03.82.26.71.67	Mme PORINI Linda	15, rue Vauban	03.82.25.58.04	Mme VENERUCCI Astrid	13, rue du Bois la Dame	03.82.25.67.59	Mme CUCETTO Sabine	16, rue Pasteur	03 82 26 22 41	Mme LOURENCO Josiane	7, rue Jeanne d'Arc	06.61.24.13.46
Mme BERTIN Angélique	13, rue des Cerisiers	03.82.26.76.90																										
Mme CHAPUT Marie-Ange	8, rue des Cerisiers	03.82.26.70.63																										
Mme DELAPIERRE Angélique	4, Place de la Mairie	03.82.24.94.48																										
Mme DIDIER Christine	7, rue Clairefontaine	03.82.26.76.72																										
Mme JONETTE Aline	1, Place de la Mairie	03.82.26.71.67																										
Mme PORINI Linda	15, rue Vauban	03.82.25.58.04																										
Mme VENERUCCI Astrid	13, rue du Bois la Dame	03.82.25.67.59																										
Mme CUCETTO Sabine	16, rue Pasteur	03 82 26 22 41																										
Mme LOURENCO Josiane	7, rue Jeanne d'Arc	06.61.24.13.46																										
<p>Collecte des objets encombrants : En 2013, les jours de ramassage sont les suivants : jeudi 27 juin jeudi 25 juillet jeudi 22 août jeudi 26 septembre jeudi 24 octobre jeudi 28 novembre vendredi 27 décembre.</p> <p>Attention : Il faut prévenir au plus tard 8 jours avant la date au 0 800 00 39 41 (appel gratuit).</p> <p>Nature des objets encombrants acceptés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols... 2. Appareils sanitaires : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bac à douche, bidets,... 3. Objets divers : vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, poêles à mazout (réservoirs vides) <p>Par ailleurs, les caractéristiques maximales des objets doivent respecter les critères suivants : longueur maximale 1,50 mètre, poids maximum 80 kg. Enfin, le volume des déchets déposés pour la collecte ne peut excéder 2 m³.</p>																												

Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie, votre adresse mail.